

Une équipe de conseillers à votre service

Vous souhaitez rénover votre logement ancien ou l'adapter ?
La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a engagé
pour vous des spécialistes de l'habitat et de l'énergie.
Venez leur parler de votre projet de travaux !



Conseiller habitat : SOLIHA

Conseils dans votre projet de rénovation de l'ancien ;
Evaluation : énergie, adaptation, décence du bâti ;
Montage des demandes de subventions.

SOLIHA est issue de la fusion des mouvements PACT et
Habitat et Développement en mai 2015.



Conseiller énergie : HESPUL

Conseils en équipements et matériaux performants.

Permanences habitat libres d'accès

Le 1er mardi du mois :

Mairie de Belleville - de 10h à 12h

Le 3ème mercredi du mois :

Beaujeu - Espace Sainte Angèle - de 10h à 12h

Permanences téléphoniques énergie

Hespul : 04 37 47 80 90



Contacts

Communauté de communes Saône-Beaujolais

En Mairie de Belleville : 04 74 66 35 98

Secteur de Beaujeu :

Téléphones : 04 37 28 70 31 / 04 37 28 70 27

Permanences téléphoniques les lundi et jeudi matins : 04 74 65 61 15

Secteur de Belleville :

Téléphone : 04 72 53 59 90

Dans le cadre de sa Politique Habitat,
la Communauté de Communes Saône-Beaujolais vous informe :

Propriétaires : Améliorez votre logement !

Besoin de financements ? De conseils techniques ?

**VOTRE COMMUNAUTÉ VOUS PROPOSE DES
SOLUTIONS POUR DES RÉNOVATIONS RÉUSSIES !**

Habitez mieux
chez vous !



Pour plus de détails : www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Dans le cadre de sa politique Habitat 2014 - 2017, votre Communauté s'associe à l'Etat et à l'ANAH pour améliorer l'habitat privé !

La CCSB participe - dans la limite des crédits votés - au financement des travaux de réhabilitation entrepris sur les logements de plus de 15 ans.

La CCSB met à votre disposition des conseillers Habitat et Energie pour vous aider dans vos démarches !

Trois types de subventions ont été votés par la CCSB pour les propriétaires occupants et de logements locatifs :

- **Aide «Energie / Habiter mieux»** pour les travaux d'isolation ;
- **Aide «Adaptation»** pour le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- **Aide «Indécence»** pour lutter contre le logement très dégradé.

Une équipe d'animation - financée par votre communauté - se tient à votre écoute pour votre projet de travaux :

- **Permanences «habitat»** par le PACT du Rhône et Habitat et Développement Centre-Est devenus SOLIHA ;
- **Accompagnement** par le point info-énergie HESPUL ;
- **Évaluations** du niveau de confort du logement, de la performance énergétique, ou diagnostic autonome ;
- **Accompagnement** dans le montage des dossiers de demandes de subventions (ANAH, CCSB, caisses de retraite...).

Des conditions à respecter :

Vous êtes **propriétaires de votre logement.**

Pour les occupants, vos ressources ne dépassent pas les plafonds de l'ANAH.

Votre logement a **plus de 15 ans.**

Vos travaux visent :

- **l'amélioration de la performance énergétique,**
- **la sécurité / salubrité,**
- **l'adaptation.**

Vos travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier ANAH et être réalisés intégralement **par des professionnels du bâtiment.**

Contactez nos conseillers pour connaître les aides possibles à la réhabilitation de votre logement !

Exemple de financement d'un projet : isolation des combles, des menuiseries et installation d'une VMC double-flux (logement «Propriétaire occupant»). Gain énergétique évalué à 54 %.

Montant des travaux : 22 500 € HT soit 23 737,50 € TTC

Subvention ANAH (50 % sur un plafond de 20 000 € HT) : 10 000 €

Aide de Solidarité Ecologique (ASE) / Habiter mieux : 2 000 €

(10 % sur un plafond de 20 000 € HT)

Subvention Energie de la CCSB : 500 €

Total des subventions : 12 500 €

Part de financements publics (sur le HT) : 55 %

Reste à charge pour le propriétaire : 11 237,50 €

